

SERVICES PÉRISCOLAIRES

COMMUNE DE CRIEL-SUR-MER

I N F O S U T I L E S

Un mémo pensé pour les parents, à glisser dans le bureau ou sur le frigo, pour retrouver en un clin d'œil toutes les infos clés de la vie scolaire.

LE COMPTE FAMILLE

La pré-inscription aux services périscolaires est **obligatoire**. Elle s'effectue en ligne, via le Portail Famille, à l'aide de votre Compte Famille.

Ce compte vous permet de demander l'inscription de votre enfant aux services périscolaires (**matin, soir, mercredi, cantine**), de solliciter une réservation ou une annulation au Pôle Famille, de mettre à jour vos données personnelles, de consulter vos factures et de recevoir les informations utiles. A noter : toute demande de pré-inscription, réservation ou annulation de présence est soumise à validation par le pôle Jeunesse.

Comment créer son Compte Famille ?

- 1 Rendez-vous sur le Portail Famille via le lien suivant ou ce QR code :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeCrielSurMer76910/accueil>
- 2 Renseignez votre adresse mail
- 3 Saisissez votre numéro d'abonné
 - reçu par courrier lors de la 1ère rentrée
 - ou à demander au Pôle Jeunesse



48H

Demande de réservation / annulation au moins 48h à l'avance (hors jours fériés et week-ends).

LES HORAIRES DE LA SEMAINE

La journée d'école



L'accueil périscolaire

JOURS D'ÉCOLE :

La "garderie" accueille les enfants avant et après le temps de classe. Seul le temps de présence effective de l'enfant est compté (tarif au quart d'heure). Pour tout changement, pensez à l'indiquer sur le Portail Famille et à informer l'enseignant(e).



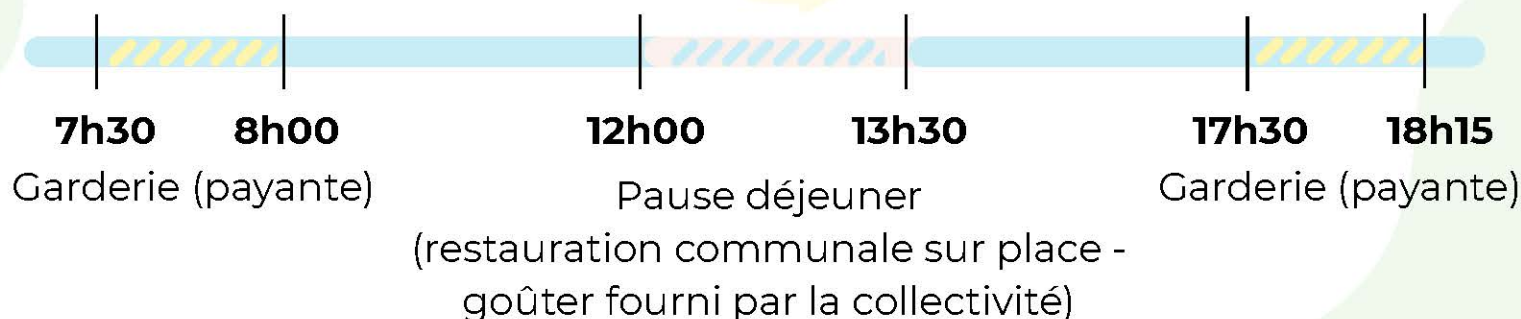
MATIN :
de 7h30 à 8h20



SOIR :
de 16h30 à 18h15

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI :

Le centre de loisirs « Chantereine » accueille les enfants dès l'entrée en petite section de maternelle, tous les **mercredis en période scolaire**. Les enfants peuvent être inscrits à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas.



Pour les **vacances scolaires**, les inscriptions à l'accueil de loisirs se font auprès des services de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS). Les dates d'inscription sont communiquées par la CCVS sur ses réseaux sociaux.

CANTINE SCOLAIRE

Menus disponibles dans les panneaux d'affichage de l'école et en ligne :



Flashez ce QR code > cliquez sur le lien > menu déroulant en haut à droite > Midi.

La réservation des repas à la cantine se fait également via le Portail Famille (48h avant, hors jours fériés et week-ends).

Les tarifs sont appliqués en fonction des revenus du foyer et de la composition de la famille (selon l'avis d'imposition ou le quotient familial de la CAF) et du lieu de résidence.



Grille tarifaire disponible sur : www.criel-sur-mer.fr/cantine-scolaire/

TRANSPORTS SCOLAIRES



Inscription obligatoire par la famille sur : www.nomad.normandie.fr
Les arrêts de bus sont déterminés par la Région.
Les horaires détaillés sont consultables sur le site de la commune : <https://www.criel-sur-mer.fr/transports-scolaires/>

Pour tout renseignement :

PÔLE JEUNESSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - MAIRIE
MARDI ET JEUDI DE 13H30-17H ET MERCREDI DE 9H-12H

Tél. : 02 35 50 52 37 ● Mail : polefamille@criel-sur-mer.fr

Infos en ligne : criel-sur-mer.fr/services/enfance-vie-scolaire/